

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0636 du 07/04/2020

Arrêté du 13 mars 2020

ARRETE PORTANT MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation d'une inspectrice principale des Finances publiques.

Date d'application : 01/06/2020

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant mutation d'une inspectrice principale des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article premier

A compter du 1^{er} juin 2020, Mme Gwenaëlle POINDESSAULT est affectée au sein de la direction de la législation fiscale, bureau B2, de la direction générale des Finances publiques.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 13 MARS 2020

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINT AU CHEF DU BUREAU RH-1B,

CHARLES RAVET